



Número de Révision: 002.0

Date de sortie: 04/04/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE M-CR 600RTU AERO known as ALODINE 600 RTU	Numéro IDH:	594094
Type de produit/utilisation recommandée:	Enduit de conversion		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H334 - PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION. H340 - PEUT INDUIRE DES ANOMALIES GENETIQUES. H350 - PEUT PROVOQUER LE CANCER. H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES	1B
CANCEROGENICITE	1A
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B

PICTOGRAMME(S)



Numéro IDH: 594094

Nom du produit: BONDERITE M-CR 600RTU AERO known as ALODINE 600 RTU

Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air et la placer dans une position facilitant la respiration. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin.
Stockage:	P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:	P405 - Garder sous clef. P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Sodium chromate	7775-11-3	0.1 - 1
Hexafluorozirconate de dipotassium	16923-95-8	0.1 - 1
Chromic acid	7738-94-5	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent. Effet tardif possible après inhalation. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle au besoin. Ne pas utiliser la bouche-à-bouche si la victime a avalé ou inhalé la matière.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. La pommade topique EDTA à 10% peut être utilisée pour traiter les croûtes au chromate et les ulcères cutanés. Une solution d'acide ascorbique à 10% peut accélérer la guérison si elle est appliquée rapidement. Des expositions plus importantes peuvent nécessiter un traitement supplémentaire. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures ou les vêtements qui ne peuvent pas être décontaminés.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux affectés avec de grandes quantités d'eau qui coule doucement ou une solution saline stérile de 0,9 % pendant au moins 15 minutes. Tenez la paupière grande ouverte. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Le rinçage des yeux devrait se poursuivre pendant le transport chez le médecin.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, laver la bouche avec de l'eau. Boire un verre d'eau afin de diluer la matière dans l'estomac.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant. Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Si évaporé au point d'assèchement, le résidu solide est un agent oxydant et peut causer une ignition spontanée des matières combustibles. Peut libérer de grandes quantités de fumées malodorantes, denses, qui peuvent contenir des gaz toxiques non-identifiés.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Par décomposition, ce produit peut libérer des oxydes d'azote gazeux, de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de poids moléculaire faible. Oxyde de chrome. Oxydes d'azote. Oxydes de sodium.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver avant manipulation. Éviter de respirer les buées ou les atomisations de ce produit. Assurer une ventilation adéquate. Lessiver les vêtements de travail régulièrement. Ne pas entreposer ou consommer de la nourriture, des boissons ou des produits du tabac là où ils risquent d'être contaminés par ce matériel. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.

Stockage:

Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 5 °C (41°F) et 30 °C (86°F)
Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Sodium chromate	0.0005 mg/m3 STEL (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0002 mg/m3 TWA (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. (PEAU) (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0005 mg/m3 STEL (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0002 mg/m3 TWA (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. (Sensibilisation respiratoire) (Sensibilisation cutanée)	0.005 mg/m3 TWA 0.0025 mg/m3 OSHA_ACT 0.1 mg/m3 Ceiling	Rien	Rien
Hexafluorozirconate de dipotassium	5 mg/m3 TWA (en Zr) 10 mg/m3 STEL (en Zr) 2.5 mg/m3 TWA (en F)	5 mg/m3 PEL (en Zr) 2.5 mg/m3 PEL (en F) 2.5 mg/m3 TWA Poussières.	Rien	Rien
Chromic acid	0.0002 mg/m3 TWA (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0005 mg/m3 STEL (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. (PEAU) (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0005 mg/m3 STEL (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. 0.0002 mg/m3 TWA (comme Cr(VI)) Fraction inhalable. (Sensibilisation cutanée) (Sensibilisation respiratoire)	0.0025 mg/m3 OSHA_ACT 0.005 mg/m3 TWA 0.1 mg/m3 Ceiling	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Orange
Odeur:	Neutre
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	< 2
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.01 - 1.03
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 93 °C (> 199.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non applicable
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation:	Indéterminé
Solubilité:	Complet Eau
Solubilité:	Miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	0 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Par décomposition, ce produit peut dégager des oxydes d'azote et de l'ammoniac, du bioxyde de carbone, de l'oxyde de carbone et d'autres hydrocarbures de poids moléculaire faible. Oxyde de chrome.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs puissants. Éviter le contact avec les matières organiques, les huiles, les graisses, et toute matière oxydable. Des bases fortes. Métaux.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Non identifié.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut être nocif ou mortel si inhalé. Démangeaisons et irritation nasales, perforation du septum nasal, érosion dentaire et bronchite asthmatique chronique peuvent résulter d'une exposition répétitive.
Contact avec la peau:	Une composante de ce produit peut être nocive ou mortelle si absorbée par la peau, surtout si la peau est endommagée. Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures. Le produit contient du chrome, qui peut causer une réaction allergique de la peau par sensibilisation. Le contact avec la peau gercée peut mener à la formation d'échymoses de chrome fermement marginées.
Contact avec les yeux:	Ce produit est très irritant pour les yeux.
Ingestion:	Nocif ou mortel si avalé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Sodium chromate	Oral LD50 (Rat) = 13 - 28 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 51.91 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 51.91 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 13 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 28 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 426 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 553 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 1,600 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 94 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 263 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 104 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 167 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 200 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 99 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 99 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 217 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 83 mg/m3
Hexafluorozirconate de dipotassium	Oral LD50 (Souris) = 98 mg/kg
Chromic acid	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Sodium chromate	Irritant Corrosif	Allergène	Respiratoire Système nerveux central Foie Reins Développemental Reproductif Cancérogène Mutagène Sang
Hexafluorozirconate de dipotassium	Corrosif Irritant	Allergène	Sang Cardiaque Système nerveux central Voies gastro-intestinales Reins Poumon Métabolique Muscle Dents

Chromic acid	Corrosif Irritant	Allergène	Sang Cancérogène Système nerveux central Développemental Yeux Gastro-intestinal Reins Foie Mutagène Reproductif Respiratoire
--------------	----------------------	-----------	--

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Sodium chromate	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Hexafluorozirconate de dipotassium	Non	Non	Non
Chromic acid	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
 Division: Rien
 Numéro d'identification: Rien
 Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/04/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.